



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 105705

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les attentes des membres de l'association France Alzheimer, qui est la seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. En effet, cette association soutient les familles des malades, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme les bénévoles et les professionnels de santé. À travers ses 105 associations départementales, l'association France Alzheimer compte 95 000 adhérents et donateurs. Aujourd'hui comme jamais, la maladie d'Alzheimer n'a représenté un enjeu de santé publique et de société aussi crucial : 860 000 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer en France, ce qui représente, si l'on prend en compte l'entourage familial, 3 millions de Français concernés. Les prévisions pour l'avenir sont encore plus alarmantes : on estime que près de 1,3 million de personnes seront atteintes d'Alzheimer en France d'ici à 2020, soit 1 personne de plus de soixante-cinq ans sur 4. Beaucoup de fausses idées circulent autour de la maladie d'Alzheimer et il faut informer les Français qu'on peut agir contre la maladie d'Alzheimer et pour une meilleure qualité de vie des malades et de leurs familles. C'est pour cette raison qu'il conviendrait de proclamer la maladie d'Alzheimer « grande cause nationale 2007 ». C'est pourquoi il lui demande s'il entend reconnaître publiquement la maladie d'Alzheimer en la proclamant « grande cause nationale » pour l'année 2007.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du Plan Alzheimer 2004-2007 et récemment l'annonce du plan Solidarité grand âge permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la grande cause nationale de l'année 2007 afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé qu'en mai 2006 il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable

stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105705

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10258

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11665